

Bienvenue



*Benvinguts
al país*



Perpignan le 01/09/2015

Madame, Monsieur,

Notre section syndicale **F.O.-DGFIP 66** est heureuse de vous accueillir dans le département, et vous souhaite une bonne installation dans vos services.

Deuxième organisation syndicale des Pyrénées Orientales, **F.O.-DGFIP 66** est représentée dans toutes les instances.

Elle dispose d'un site internet accessible aussi bien par l'intranet Ulysse que directement via internet :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

Cet espace a vocation à vous apporter, en tout lieu et à chaque instant, toutes les informations importantes concernant vos conditions de travail. Vous y trouverez les comptes-rendus de l'activité et les coordonnées des représentants de la section dans les diverses instances.

Vous pouvez également nous contacter sur :

fodgfippo@gmail.com

Le secrétaire départemental
Ariel SALA
Tél : 04 68 68 70 68



B U L L E T I N D ' A D H E S I O N

NOM Prénom

Affectation

Grade Quotité temps de travail%

Déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques **FO DGFIP 66**

Fait à le
Signature

A envoyer à France Leroy CFP de Perpignan Hôpital par chèque libellé à l'ordre de : **FO DGFIP 66**
66% de la cotisation est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

F O D G F I P S E C T I O N D E S P Y R E N E E S O R I E N T A L E S

Square Arago- 66000 Perpignan Cedex Tél SD 04 68 64 70 68
Courriel fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

VOS ELUS



A

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N° 1



Titulaire

François BRULÉ
DDFIP Escarguel

Suppléant

Violaine OLIVE
CFP Rivesaltes



Bernard MARTI
SIE Perpignan Têt

Pierre MIFFRE
CFP Perpignan Municipale et Amendes



B

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N° 2



Titulaire

Marylène MINUTILLO
DDFIP Arago

Suppléant

Christian BOSC
DDFIP Arago



Martine LAVAIL
DDFIP Arago

Jérôme MAS
DDFIP Arago



C

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N° 3



Titulaire

Frédéric FERRER
SIP Céret

Suppléant

Michel ALCAIDE
CFP Argelès



COMITÉ TECHNIQUE LOCAL



Titulaire

Ariel SALA
CFP Rivesaltes

Suppléant

France LEROY
CFP Centre Hospitalier Perpignan



Frédéric FERER
SIP Céret

Bernard MARTI
SIE Perpignan Têt



QUE PEUT FO POUR VOUS ?

FO a toujours participé, voire provoqué, toutes les grandes négociations sociales qui sont à l'origine de nombreuses avancées déterminantes : congés payés, retraites complémentaires, assurance-chômage, formation professionnelle, etc.

Dans tous ces domaines, les responsables **FO**, sont reconnus comme des « experts ».

Parfois certains reprochent à **FO** son intransigeance ; pourtant, il n'y a pas à transiger, ni avec le patronat ni avec le gouvernement, sur l'amélioration du niveau de vie de tous ceux qui travaillent pour accroître la richesse du pays.

Toutefois, en démocratie, on peut et on doit rechercher le compromis sans pour autant tomber dans la compromission, c'est le but de la libre négociation syndicat-patronat (contrat collectif) que **FO** préconise.

QUE PEUT FO POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS DE SALAIRES ?

- **Droit du travail :**

FO est en mesure de vous renseigner, orienter, conseiller

- **Protection sociale :**

Des administrateurs dans les organismes sociaux (Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraite, Pôle emploi) peuvent vous expliquer les démarches à engager. Chaque adhérent **FO** du secteur privé comme public, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assistance « protection juridique vie professionnelle ». Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.

- **Prud'hommes :**

FO peut vous aider à saisir le conseil des prud'hommes

- **Dans la vie quotidienne :**

FO peut vous informer, vous conseiller mais surtout, les syndiqués **FO** ont la possibilité de recourir aux services de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) pour les litiges liés à la consommation. Elle est présente dans tous les départements au sein des Unions Départementales **FO**.

À QUOI ENGAGE L'ADHESION A FO ?

À vous de choisir ce que vous voulez faire :

- **Adhérer :**

Vous donnez du poids à votre syndicat, vous lui donnez plus de force

- **Militer :**

Vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Vous avez le sentiment d'agir, de ne plus subir.

- **Assurer des responsabilités:**

Vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndicats reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent.

- **Assurer notre indépendance décisionnelle :**

Cela suppose que soit assurée notre indépendance financière.

Celle-ci repose uniquement sur les cotisations et il importe de marquer ton soutien à notre organisation syndicale.

C'est pourquoi, nous comptons sur ta fidélité pour acquitter ta cotisation.

